Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212203277-20251211-DELIB_202512_06-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025 n°6

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, le ONZE DECEMBRE à VINGT heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombres de membres en exercice : **19**

Nombre de membres présents : **12**

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Sandrine LACORRE, M. Michel BROCHARD, M. Michel FROMONT,

EXCUSES :
Mme Noémie PRIOU JAMOT ayant donné procuration à Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE,
M. Philippe BRENELIERE ayant donné procuration à M. Jean-Yves BEAULIEU
M. Jean-Luc PRENEAU ayant donné procuration à M. Michel FROMONT,
Mme Anne MAILLOUX,
Mme Céline MARTIN AGISSON,

ABSENTS :
Mme Ghislaine LE BIAVANT,
Mme Virginie GOUMONT.

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

Convocation du 5 décembre 2025

6- MOTION - SECURISATION DE LA RD57 ENTRE LA MARDELLE ET LE VAUGARNI

Considérant

- Les accidents survenus sur la RD57 dans le secteur de la Mardelle et du Vaugarni et les inquiétudes exprimées par les riverains ;

- La question discutée en Conseil municipal le 16 octobre 2025 portant sur le soutien de la municipalité concernant les préoccupations des riverains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint Samson-sur-Rance, à l'unanimité

-Souligne
que la sécurité sur ce tronçon de la RD 57 constitue un enjeu partagé entre les collectivités, les riverains et l'ensemble des usagers, et qu'il convient d'envisager une approche coordonnée.

-Affirme
sa volonté de travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes afin de parvenir à des mesures concrètes et efficaces propres à renforcer durablement la sécurité des habitants et de l'ensemble des usagers de la RD57.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212203277-20251211-DELIB_202512_06-DE

-**Mandate** le Maire pour transmettre la présente motion à toutes les parties prenantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme.
Le Maire

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE

Loïc LORRE

MAIRIE DE SAINT-SAMSON-SUR-RANCE (Côtes d'Armor)